



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

FINANCES

FIN01-17092020 – Apurement de la Régie de la Caisse Centrale des impayés de moins de 15 Euros.

Chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'apurer la Régie de la Caisse Centrale des impayés de moins de 15 euros de l'année N-1. Pour l'année 2019, l'apurement des comptes de la Régie Caisse Centrale sur les impayés est de 127.35€.

FIN02-17092020 – Association des Retraités Municipaux – Versement du solde de la Subvention 2020.

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens, il est décidé de procéder au versement du solde de la subvention 2020 pour l'Association des Retraités Municipaux pour un montant de 8 696 euros.

FIN03-17092020 – Vote du Budget Supplémentaire 2020 – Budget Annexe Transports.

Un vote du Budget Supplémentaire 2020 pour le Budget Annexe Transports est soumis au Conseil Municipal pour les réajustements budgétaires.

FIN04-17092020 – Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal Ville.

Une décision modificative n°1 du Budget Principal est soumise au Conseil Municipal pour des réajustements budgétaires

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMG01-17092020 – Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Suite à la délibération du 16 juillet 2020 où le Conseil Municipal a fixé le nombre à 12 des membres à siéger au Conseil d'Administration du CCAS. La liste des candidats ayant bien été déposée pour l'élection des administrateurs, il reste 5 sièges à pourvoir, les associations avaient 15 jours pour proposer leur candidature. Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités;
- les associations de personnes handicapées;
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion;
- l'Union départementale des associations familiales (UDAF) membre de droit.

La présente délibération doit valider la liste complétée des représentants des quatre catégories d'association suivantes l'UDAF 76, le CAPS, LAPAPT, la CFDT Retraités Seine-Maritime, la Maison de la Solidarité de Grand-Couronne, l'ABCL.

ADMG02-17092020 – Désignation des membres des 6 commissions extra-municipales.

Lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, il a été décidé de créer 6 commissions extra-municipales pour renforcer les liens entre les élus et les administrés sur des sujets importants pour la vie de la Ville. Il a été décidé de compléter la liste des membres composant ces dernières dans les deux mois qui suivent le Conseil Municipal. Toutefois, en raison du calendrier électoral, suivi de la période estivale des congés annuels, il est proposé de reporter au 1^{er} février 2021 la date limite à laquelle la composition de ces commissions doit être finalisée.

CABINET DU MAIRE

CAB01-17092020 – Versement d'une subvention pour la solidarité avec le Liban.

Suite à la tragédie qui a frappé Beyrouth le 4 août dernier, il est proposé de verser une aide exceptionnelle à la Croix Rouge Française d'un montant de 1000 €.

CAB02-17092020 – Adhésion à l'Association des Petites Villes de France.

Afin de mettre en lumière le dynamisme local développer sur la commune de Grand-Couronne et profiter du réseau des acteurs locaux et élus du territoire, il est proposé d'adhérer à l'Association des Petites Villes de France.

CULTURE ET ENSEIGNEMENT

CULT01-17092020 – Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la FNCC pour permettre l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale pour les élus.

CULT02-17092020 – Signature d'une convention entre la Ville et l'association des femmes de Grand-Couronne pour la tenue d'une buvette à l'Avant-Scène.

Pour permettre à la Ville de multiplier les actions qui visent à intégrer la population à ses activités, il est proposé de signer une convention entre la Ville et l'association « Femmes de Grand-Couronne pour la solidarité et l'insertion » pour la tenue d'une buvette à l'Avant-Scène, à l'occasion des spectacles organisés par la Ville.

CULT03-17092020 – Signature d'une convention de Résidence à l'Orangerie entre la Ville et la Compagnie Z.

Dans le cadre de sa politique de développement de la culture, la Ville a décidé de soutenir les artistes par la mise à disposition d'équipements municipaux. A ce titre, Il est proposé de signer une convention de résidence avec la Compagnie Z pour la période du 26 au 29 octobre 2020.

ENS04-17092020 – Avenant à la convention entre la Ville et l'Éducation Nationale et de la Jeunesse concernant le dispositif « les petits déjeuners à l'école maternelle Picasso ».

Afin de lutter contre les inégalités sociales et de favoriser la confiance et la réussite pour tous les élèves, en particulier dans les quartiers REP/REP+ et quartiers prioritaires de la politique de la Ville, il est proposé de signer une convention entre la Ville et l'Éducation nationale concernant la mise en place du dispositif « Petits déjeuners » pour l'école maternelle Pablo Picasso pour l'année scolaire 2020-2021.

ENS05-17092020 – Signature d’une convention entre la Ville et le Grand-Couronne Gymnique dans le cadre de l’ARVEJ.

Dans le cadre des aménagements sur le temps périscolaires le midi, une convention est nécessaire afin de proposer des interventions sportives autour de l’éveil gymnique pour des enfants des écoles maternelles et élémentaires, entre la Ville de Grand-Couronne et l’association Grand-Couronne Gymnique.

BIB06-17092020 – Signature d’une convention entre la Ville et Normandie Livre & Lecture concernant le plan de conservation partagé jeunesse.

Afin d’encourager la conservation préventive des fonds jeunesse et leur valorisation auprès du public, dans un esprit de coopération régionale, les bibliothèques publiques de Normandie ont souhaité mettre en place un plan de conservation partagée des fonds jeunesse. Normandie Livre & Lecture pilote et coordonne ce Plan de conservation. Depuis 2009, la bibliothèque municipale Boris Vian est pôle de conservation pour les albums en langue germanique, les documentaires sur la musique et les documentaires sur l’archéologie. Pour pérenniser cette action, il est proposé de signer une convention entre la Ville et Normandie Livre & Lecture.

RESSOURCES HUMAINES

RH01-17092020 – Modification du tableau des effectifs.

Suite à la suppression de 8 postes et la création de 2 postes, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la Ville de Grand-Couronne.

RH02-17092020 – Délibération de principe autorisant le recrutement d’agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d’activité.

Pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d’activité, il est proposé de recruter des agents contractuels selon les besoins évalués chaque année par la collectivité et en correspondance avec le budget.

POPULATION

POP01-17092020 – convention de mise à disposition du local Diderot à l’association du CAPS.

Il est proposé de signer une convention entre la Ville et le CAPS (Comité d’Action et de Promotions Sociales) pour déterminer la nature des actions proposées et les modalités de mise à disposition du local dans l’immeuble « Les Violettes ».

POP02-17092020 – Signature d’une convention entre la Ville de Grand Couronne et la Ville de Moulineaux pour l’accueil des enfants de Moulineaux au centre de loisirs Jean Coiffier.

La Ville de Moulineaux, n’ayant pas d’infrastructures nécessaires pour accueillir les enfants de la Ville sur les activités de loisirs, a sollicité la Ville de Grand-Couronne pour l’accueil d’un nombre limité d’enfants âgés de 3 à 13 ans sur le centre de loisirs Jean COIFFIER, pour les mercredis et durant les vacances scolaires. Il est proposé de signer une convention entre la Ville et la Ville de Moulineaux pour déterminer les modalités d’organisation.

POP03-17092020 - Dispositif Contrats Partenaires Jeunes Grand-Couronnais

La CAF n'a pas souhaité reconduire la participation financière au dispositif partenaires jeunes. La ville de Grand-Couronne souhaite poursuivre le maintien de cette participation financière devenue à la charge de la commune pour un montant de 120 € maximum par enfant ou jeune inscrit pour des activités portées par associations sportives et associations culturelles ou des équipements sportifs. Le versement se fera sous forme d'un mandat administratif imputé au budget sur les crédits correspondants.

TECHNIQUE - URBANISME

URBA01-17092020 – Annule et remplace la délibération URBA12-18032019 : Demande de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux auprès de la Métropole Rouen-Normandie 2019.

Par délibération du 18 mars 2019, la Ville avait demandé à bénéficier auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux pour la réalisation de travaux d'amélioration des bâtiments communaux pour un montant de 60 000€ TTC. Toutefois, après l'exécution de divers travaux, pour l'année 2019, il a été constaté que le montant des travaux s'élève à 80 124.60 HT. Pour réajuster la dépense à hauteur des réalisations réelles, il est demandé d'annuler le montant de 60 000€ prévu pour ces travaux du programme d'accessibilité et d'affecter un nouveau montant de 80 124.60 € HT afin d'être éligible à hauteur maximale de 25% sur ce montant.

ENVIRONNEMENT

ENV01-17092020 – Consultation publique Gazeley Magenta : Demande de permis de construire et d'autorisation environnementale. Projet de construction et d'exploitation d'une base logistique.

Il est proposé de donner un avis défavorable suite à la consultation publique de Gazeley Magenta concernant une demande de permis de construire et d'autorisation environnementale pour un projet de construction et d'exploitation d'une base logistique.